

*Projet présenté par les députés:
MM. Gilbert Catelain, André Reymond, Robert
Iselin et Jacques Pagan*

*Date de dépôt: 12 novembre 2002
Messagerie*

Projet de loi
accordant une subvention extraordinaire d'un montant de
50 000 F à la Commune de Gondo

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Subvention extraordinaire

Une subvention extraordinaire de 50 000 F est accordée sur l'exercice 2002 à la Commune de Gondo, aux fins de financer la reconstruction des bâtiments publics.

Art. 2 Comptes et budget de fonctionnement

Cette subvention est inscrite sous la rubrique

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il y a deux ans, le samedi 14 octobre 2002, le canton du Valais était dévasté par les inondations.

Le village de Gondo paya le plus lourd tribut à cette nature en furie. Le 10% de sa population mourut enseveli sous un glissement de terrain qui emporta tout sur son passage. Plusieurs maisons d'habitation ont été endommagées ou totalement détruites.

Les Suisses se sont montrés généreux et les travaux de reconstruction ont pu démarrer rapidement.

Deux ans plus tard, les travaux de génie civil liés à la sécurisation du terrain financés par la Confédération sont terminés.

Les habitants de la commune de Gondo qui ont décidé de rester dans le village et refusé la fatalité se sont constitués en comité afin de prendre leur destin en main. Chacun de ses membres consacre de nombreuses heures de travail bénévole pour construire le futur de la commune. Ils ont par exemple obtenu :

- la réouverture du bureau de poste que la direction générale avait décidé de fermer le lendemain de la catastrophe ;
- le rachat par la commune de la célèbre tour Stockalper vieille de plus de 300 ans. L'Etat du Valais a avancé 7 millions de francs (prêt) et la Chaîne du bonheur a contribué à hauteur de 4 millions ;
- un remembrement parcellaire qui permettra la construction de nouveaux logements d'habitations d'ici 2004.

A ce jour la commune de Gondo a deux projets d'importance pour redonner vie au village. Il s'agit :

- de la rénovation de la tour Stockalper, symbole du village de Gondo ;
- de la construction d'un centre de resocialisation pour jeunes gens qui aujourd'hui doivent être pris en charge dans d'autres cantons.

Au cours de son histoire Genève a bénéficié de nombreux soutiens, que ce soit de la part de puissances étrangères amies ou de la part de Confédérés. Nos généreux donateurs avaient alors reconnu le courage de nos aïeux.

Aujourd'hui il nous appartient, dans le cadre d'un effort de solidarité, de soutenir le courage, les efforts et l'énergie déployés par une population, un peu oubliée ces deux dernières années, qui a décidé de se prendre en charge et de retrousser ses manches, malgré le terrible choc émotionnel qu'elle a vécu, pour recouvrer son habitat, son mode de vie et les habitants qui ont dû quitter la commune.

Cette année, dans le cadre du 400^e anniversaire de l'Escalade, nous vous proposons d'accorder une subvention extraordinaire de 50 000 francs pour contribuer à l'un ou l'autre des deux projets de la commune de Gondo pour lesquels un compte a été ouvert.

Le montant de la subvention tient compte du fait que le Conseil d'Etat a fait un don en l'an 2000 pour l'ensemble des victimes des intempéries qui ont frappé le Valais.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, d'examiner avec bienveillance ce projet de loi.